

COMMUNE DE CAPBRETON

APPEL A CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

à titre précaire et révocable

**Kiosques destinés à la vente à emporter de produits alimentaires
sucrés ou salés, boissons chaudes ou froides non alcoolisées**

Place de la Liberté

2022-2026

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de dépôt des dossiers : LUNDI 18 OCTOBRE ; 2021 à 12h

PREAMBULE

Le domaine public de la ville de Capbreton comprend une place dénommée « place de la Liberté » au croisement de l'avenue Pompidou et du boulevard François Mitterrand.

Cette place, véritable carrefour touristique, draine une activité commerciale importante durant la période estivale.

La commune de Capbreton organise une mise en concurrence pour l'attribution de deux autorisations d'occupation temporaire de son domaine public relative à l'exploitation commerciale de kiosques, place de la Liberté, destinés à la vente à emporter de produits alimentaires sucrés ou salés.

Cet avis d'appel à concurrence est effectué en application des articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Sommaire

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC	4
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURES.....	4
ARTICLE 3 – DOSSIER DE CANDIDATURE	4
ARTICLE 4 – EXAMEN DES CANDIDATURES	5
ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DE L’AUTORISATION	6

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de Capbreton
Place Saint-Nicolas
BP 25
40130 CAPBRETON

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département des Landes, identifiée au SIREN sous le numéro 21400065500016, représentée par son Maire, Monsieur Patrick LACLEDERE.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation contractuelle de deux emplacements (kiosque n°1 et kiosque n°2) du domaine public communal ainsi que la location des kiosques situés place de la Liberté, pour y exercer une activité de vente à emporter de produits alimentaires sucrés ou salés moyennant le versement d'une redevance annuelle.

L'emplacement de 20 m² contient une zone de kiosque et un espace de chalandise situé place de la Liberté à Capbreton.

Les exploitants de ces kiosques sont autorisés à ouvrir à l'année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année d'exploitation.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRES

3-1 Pièces relatives à la candidature :

Un dossier administratif comprenant :

- l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou équivalent s'il s'agit d'une personne morale ou une lettre de candidature ou d'intention.
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos (dans le cas d'une société),
- une attestation sur l'honneur de non condamnation pour entrave à la législation du code du travail.

3-2 Pièces relatives à l'offre :

- la convention d'occupation du domaine public signée
- Un dossier de présentation du candidat et de son expérience, avec ses références, dans le commerce et un argumentaire sur ses atouts

- Une présentation de l'activité, les moyens humains, produits commercialisés, périodes d'ouverture, le projet de développement commercial, les fournisseurs et approvisionnements, ainsi que de la grille tarifaire des produits vendus.
- Les caractéristiques financières de son offre : le compte prévisionnel d'exploitation sur la période d'exploitation (au maximum 5 ans)

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

3- 2 Modalités envoi offres

La transmission de l'offre devra être effectuée soit :

- Par voie postale

Sous pli cacheté portant les mentions

« CANDIDATURE A L'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT DU DOMAINE PUBLIC
- KIOSQUES A GLACES PLACE DE LA LIBERTÉ-
NE PAS OUVRIR »

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Capbreton
Place Saint-Nicolas BP 25
40130 CAPBRETON

- Par voie dématérialisée

-Adresse mail : juridique@capbreton.fr

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

ARTICLE 4 – EXAMEN DES CANDIDATURES

- **Qualité ou originalité de l'offre commerciale (45 %)**
 - Qualité et présentation des produits : Capacité du candidat à travailler avec des producteurs locaux – circuits courts, en production biologique et/ou raisonnée : 15
 - Capacité du candidat à s'engager dans une démarche en faveur de développement durable et être en conformité avec la réglementation en vigueur (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) : 10
 - Amplitude ouverture Kiosques du 1^{er} janvier au 31 décembre : 10
 - Moyens humains mis en œuvre : 5

- **Valeur financière de l'offre (30%)**
 - Compte prévisionnel d'exploitation sur la durée de l'occupation
 - Conditions financières proposées par le candidat
- **Expérience du candidat dans le domaine du commerce (20 %)**
- **Aménagement et convivialité du stand (10 %)**

Après examen des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Capbreton se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION

Le résultat de la consultation se fera par courrier adressé par email aux différents candidats.

Le candidat retenu recevra la convention d'occupation temporaire du domaine public qu'il devra retourner signée et complétée des pièces exigées au service juridique dans un délai d'un mois. En cas de non réponse, la collectivité considérera que le candidat retenu à retirer son offre. La collectivité pourra dès lors soit notifier au candidat suivant l'ordre de l'analyse des offres soit de relancer une consultation.

Article 7 : COORDONNÉES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public et aux caractéristiques du stand peut être demandée auprès de la commune de Capbreton, aux services dont les coordonnées figurent ci-dessous :

POLE ANIMATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE – PATRICIA GAUTIER

TEL : 05.58.41.97.07 / aneco@capbreton.fr

SERVICE JURIDIQUE – LAURA LCAZE

TEL : 05.58.72.10.09 / juridique@capbreton.fr